

CTAC du 2 octobre 2013

Déclaration liminaire de la liste SPSCM-CGC

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Bien que ce comité technique ait pour objet principal l'examen du bilan social de l'année 2012, vous comprendrez aisément qu'on ne peut faire l'impasse sur le projet de budget 2014 qui vient d'être présenté en Conseil des ministres ces derniers jours. Car ce budget, dans la droite ligne des précédents, prévoit une diminution de 2 564 postes au sein des ministères économiques et financiers, une réduction des moyens de fonctionnement, un gel pour la quatrième année consécutive du point d'indice salarial. De la sorte, les agents publics continuent d'être la variable d'ajustement des politiques budgétaires.

Certes, la modernisation de l'action publique, ses économies d'échelle, sa rationalisation des tâches, ainsi que le développement continu de l'informatique et de ses applications sont de nature à pallier plus ou moins la diminution continue des effectifs. Mais nous voudrions ici appeler votre attention sur la nature particulière des tâches d'administration centrale ; même si une part du travail en administration centrale consiste en des actes de gestion, lesquels se prêtent à informatisation et donc à allègement de la charge de travail, les avantages de l'informatisation trouvent vite leurs limites dès lors qu'il s'agit d'un travail de conception ou de rédaction de normes. Or, une part non négligeable des tâches effectuées en administration centrale relèvent de cette dernière catégorie, de telle sorte que les réductions d'effectifs peuvent s'y révéler beaucoup plus nocives qu'ailleurs. Enfin, sur un plan plus général, nous soulignerons le paradoxe qui consiste à considérer Bercy comme un ministère non prioritaire, alors même que le contrôle fiscal s'avère plus essentiel que jamais eu égard à une pression fiscale qui atteint un niveau inédit.

S'agissant du bilan social de l'administration centrale 2012, nous y observons les signes d'une sclérose annoncée, pour ne pas dire amorcée : les diverses pyramides des âges, celles des agents de catégories B et C, et dans une moindre mesure celle des agents de catégorie A, témoignent d'un déséquilibre surprenant puisque les quinquagénaires y sont très largement majoritaires. Il est donc temps de recruter de jeunes fonctionnaires de façon significative.

Par ailleurs, nous constatons que la pyramide des âges des agents contractuels est exactement inverse à celles des fonctionnaires puisque les moins de quarante ans constituent la majorité des effectifs. Ainsi, ce bilan social a le mérite de mettre en exergue le phénomène suivant : l'administration recourt de plus en plus au recrutement des jeunes par voie contractuelle, au détriment du concours. Pourquoi ce choix ? Telle est la question que nous vous posons aujourd'hui.

Enfin, nous ferons une dernière observation sur le contenu hétérogène du bilan social : alors que certains renseignements nous seraient utiles, comme par exemple le nombre de demandes et de refus portant sur le télétravail, d'autres nous sont livrés sans que nous sachions

appréhender très exactement leur intérêt, tel par exemple l'acquisition, je cite : « d'escabeaux supplémentaires pour les archives de Savigny le Temple ».

Je vous remercie.